

L'an deux mil treize, le huit janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire. Michel GEORGE – Convocation : 04.01.2013

Sont présents : Michel GEORGE - Joël COURTOIS - Jean-Bernard DABIT – Stéphane LERICHE - Bernard LOUVET - Xavier GENAY - Frédéric MAILFERT - Sandrine HACQUARD - Céline VANWALSCAPELLE – Serge RUIZ - Pascale LAURAIN - David VANDELANNOITTE - Christian PILLOY

Absents excusés qui ont donné procuration : Odette MARCHAL à Michel GEORGE

Absent excusé : - Anne-Marie MARCHETTO

Secrétaire de séance : Jean-Bernard DABIT

ORDRE DU JOUR :

- * **Vente immeuble maison 21 rue du St Esprit**
- * **Taxe affouage 2013**
- * **Vente d'un terrain**
- * **Assurance multirisque chantier périscolaire**
- * **Régime indemnitaire du personnel communal**
- * **Questions diverses**

1-08.01.2013 - Vente immeuble maison 21 rue du St Esprit

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'un couple a proposé, par écrit, la somme de 153 000 € pour l'acquisition de l'immeuble sis au 21, rue du Saint Esprit.

Vu l'estimation réalisée par le service des domaines en juin 2012,

Vu les contacts pris avec l'EPFL suite à cette offre

Considérant la convention signée le 22.06.2010 entre l'EPFL et la Commune, notamment l'article 2 qui prévoit que « la cession de ces biens ou partie de ces biens, pourra avoir lieu au profit d'acquéreurs présentés ou acceptés par la commune, aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière, par acte notarié, aux frais de l'acquéreur... »

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la proposition de vente des parcelles cadastrées AB 857 et 859 après nouveau bornage, (ancien n°AB 238 et 239) d'une contenance respective de 8 a 16 ca et 0 a 27 ca pour un montant de CENT CINQUANTE TROIS MILLE EUROS

- autorise le Maire à signer tous actes nécessaires

- dit que la somme pourra être versée directement à l'EPFL, et viendra donc en déduction du montant qui lui sera dû au terme de la convention foncière.

2- 08.01.2013 - Taxe affouage 2013

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal du 23 novembre 2012 sollicitant la délivrance des coupes 26, 27 et 37 de la forêt communale. Le prix de l'affouage restait à fixer.

La Commission des bois propose de fixer le montant de l'affouage à 30 €.

Après délibération, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le prix de l'affouage à 30 € la part.

3- 08.01.2013 - Vente d'un terrain

Le Maire fait part d'un courrier d'un habitant du village désirant se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée G 717, d'une contenance de 2 a 39 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- propose le montant de 240 € par 13 voix, B. LOUVET propose 717 € (3 €)

- en cas d'acceptation au prix de 240 €, autorise le Maire à signer tous actes utiles à la vente.

4- 08.01.2013 - Assurance multirisque chantier périscolaire

Le Maire signale à l'assemblée qu'il y a obligation pour la commune à souscrire une assurance dommage ouvrage pour la construction du périscolaire parce qu'elle garantit tous les désordres et malfaçons de nature décennale, sans qu'elle ait à prouver la responsabilité de l'entreprise. Si l'entrepreneur est défaillant, la commune peut toujours s'adresser à son assureur.

Il a pris contact avec l'assureur des biens communaux qui lui a fait parvenir un devis pour un montant TTC de 11 352.86 €, versement unique pour assurance sur 10 ans, après réception des travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le contrat à intervenir pour la garantie dommages-ouvrage du périscolaire
- dit que les crédits seront ouverts au BP 2013.

5- 08.01.2013 - Régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire en 2013 le régime indemnitaire fixé en 2012, dont l'enveloppe comprend :

- Filière administrative :
 - . Secrétaire de mairie : IFTS : montant moyen annuel x 1
 - IEMP : montant de référence x 2.6
 - . Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : IEMP : montant de référence x 2.7 x 14/35
- Filière technique :
 - . Adjoint technique 2^o classe : IAT : montant de référence x 6.5
 - . Adjoint technique 1^{er} classe : IAT : montant de référence x 2.8 x 28/35
- Filière médico-sociale :
 - . ATSEM : montant de référence x 2.8 x 30/35

6- 08.01.2013 - Questions diverses

6-1 - 08.01.2013 - Indemnité du Receveur

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir à 50 % le taux d'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, à verser à Monsieur WIDLOECHER, Receveur, au titre de l'année 2012.

6-2 - 08.01.2013 - Travaux de voirie rue de Toul : marché

Le Maire signale avoir procédé à la consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de voirie rue de Toul.

La commission d'appels d'offres, réunie ce jour, propose de retenir l'offre la moins disante, soit ent TRB.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise TRB pour 11 830. € HT
- dit que les crédits seront ouverts au BP 2013

6-3 - 08.01.2013 – Création d'un site internet

Le Conseil autorise le Maire, après propositions de diverses sociétés, à signer le devis proposé par Alternate Consulting pour un montant de 2690. € HT. Les crédits seront ouverts au BP 2013.

Xavier GENAY démissionne de la commission PLU en raison des horaires de réunion.